

**COMMUNE DE RIVIÈRE-SAAS-ET-GOURBY**

*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*

**D.I.C.R.I.M**



**ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES**

## Avec le soutien financier de ...

... L'Europe (FEDER)



..... Le Conseil Régional d'Aquitaine



..... Le Conseil Général des Landes



---

Document élaboré à partir du D.D.R.M.40 année 2011  
- Préfecture des Landes –



## LE MOT DU MAIRE :

La sécurité des habitants de Rivière-Saas-et-Gourby est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la radio, la télévision, internet. En parallèle la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est d'organiser la mobilisation de tous les moyens communaux en fonction de tous les risques recensés sur la commune.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant que nous n'ayons jamais à mettre en pratique son contenu.

Le maire, Brigitte PRAT



# SOMMAIRE :



LE RISQUE TEMPÊTE .....Page 4



LE RISQUE FEUX DE FORÊT.....Page 7



LE RISQUE T.M.D. ....Page 10



LE RISQUE INONDATION ..... Page 16



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN.....Page 19



LE RISQUE SISMIQUE ..... Page 22



LE PLAN IODE .....Page 24

**Référents de Zone**

.....Page 25

**Informations pratiques**

.....Page 26



# LE RISQUE TEMPÊTE



## Présentation du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se caractérise par : - Des vents violents supérieurs à 89Km/h.

- Des pluies soutenues voire violentes.

Tout cela peut engendrer des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

**Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand.**

Il faut rappeler que lors de la tempête Klaus du 24 Janvier 2009 des rafales de vent ont atteint 170 km/h, et occasionné de nombreux dégâts : humains et matériels (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...).

**L'alerte sera donnée à la population par les référents de quartier (Page 25).**

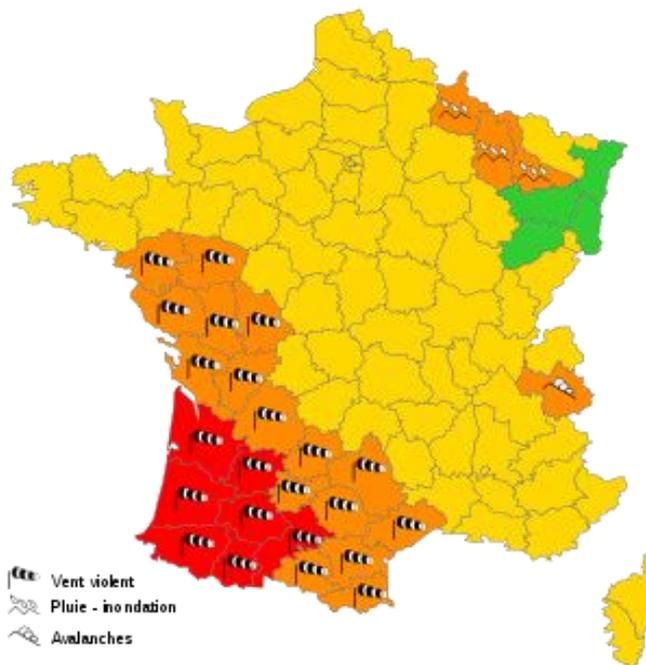
## Information préventive

**NIVEAU 1 (vert) :** Pas de vigilance.

**NIVEAU 2 (jaune) :** Phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.

**NIVEAU 3 (orange) :** Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

**NIVEAU 4 (rouge) :** Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



(Alerte météo annonçant la tempête Klaus, janvier 2009)

## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **AVANT :**

- Consulter les messages météo au **02.31.39.30.63**. (Répondeur préfectoral).
- Rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Prévoir des piles pour les postes radio.
- Prévoir des bougies en cas de coupure de courant.
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments.
- Annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs.
- Dans la mesure du possible se munir d'un téléphone filaire (ne nécessitant pas d'énergie électrique).
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.



**Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.**



**Débrancher les appareils électriques.**



**Fermer portes et volets.**

⇒ **PENDANT :**

- Ne pas sortir et attendre la fin de la tempête.
- Éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement.



Écouter la radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (Fréquence 100.5 FM).



**Libérer les lignes pour les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.**

⇒ **APRÈS :**

- Ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol.
- En cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.

**« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés pour expertise éventuelle. A défaut, prenez un maximum de photos »**

**ATTENTION CE N'EST PAS PARCE QUE LE VENT NE SOUFFLE PLUS QUE TOUT DANGER EST ÉCARTÉ. EN EFFET DES BRANCHES, TUILES, ARBRES OU AUTRES OBJETS DIVERS PEUVENT ENCORE TOMBER ET ÊTRE DANGEREUX.**



# LE RISQUE FEUX DE FORÊT



## Présentation du risque

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimum d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

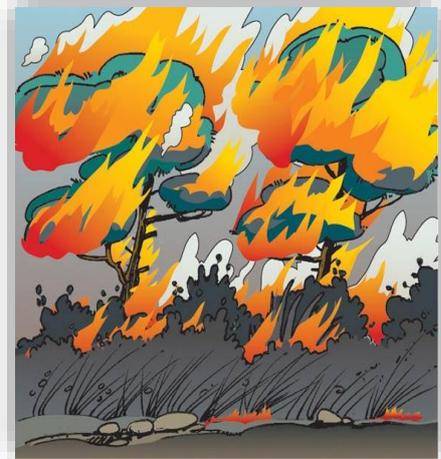
Le risque Feux de forêt constitue un risque saisonnier, extrêmement lié aux conditions météorologiques. La saison feux de forêt recouvre une période « enveloppe » du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre.

## Manifestation du risque sur la commune de Rivière-Saas-et-Gourby

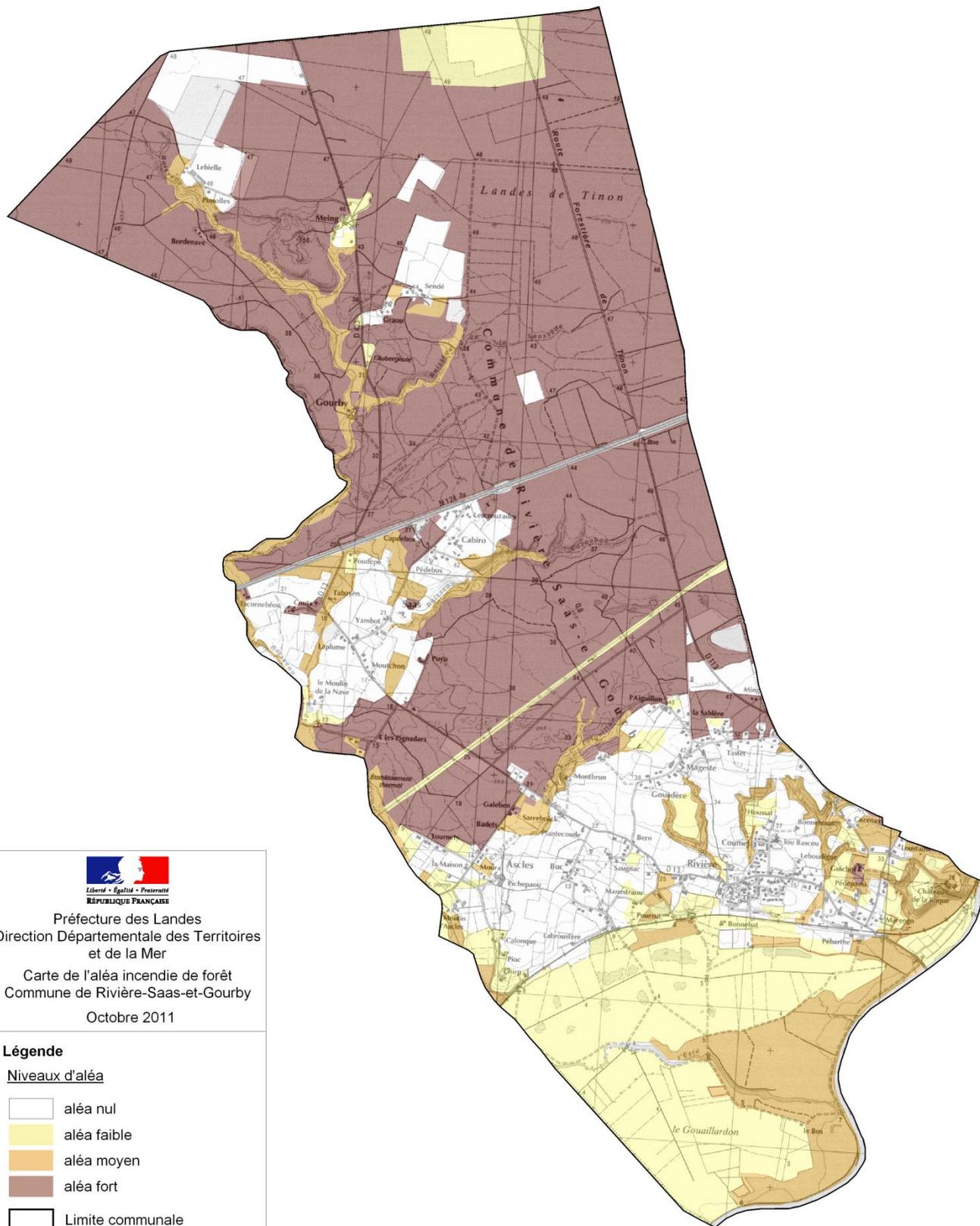
L'entretien régulier des forêts et des pistes forestières limite l'impact des incendies et facilite l'action des secours chargés de la surveillance du massif forestier des Landes.

Cependant, notre commune boisée sur 1 865 hectares est soumise à ce risque important.

**L'alerte en cas de sinistre sera donnée à la population par les référents de quartier (Page 25) et sera relayée sur le panneau lumineux du centre bourg.**



# CARTE DE L'ALEA INCENDIE DE FORÊT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Landes  
Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer

Carte de l'aléa incendie de forêt  
Commune de Rivière-Saas-et-Gourby  
Octobre 2011

## Légende

### Niveaux d'aléa

- aléa nul
- aléa faible
- aléa moyen
- aléa fort

Limite communale

Scan 25 - IGN



0 0.5 1 km

source : carte établie par l'Agence MTDA

## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **AVANT L'ARRIVÉE IMMINENTE DU FRONT DE FLAMMES :**

- Abriter les véhicules.
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées.
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers.



**Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter.**



**Fermer portes et volets.**



**Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.**

### ⇒ **PENDANT :**

- Ne pas quitter votre maison.

#### **Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :**

- Rechercher une zone dépourvue de végétation (un arial, un champ).

### ⇒ **APRÈS :**

- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps.
- Éteindre les foyers résiduels.
- Inspecter la maison soigneusement à la recherche d'éventuels foyers et libérer les baies et bouches d'aération.

⇒ ***S'enquérir des besoins du voisinage.***

### **ATTENTION :**

**EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VOUS APPROCHER D'UN FEU DE FORÊT.**



# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## Présentation du risque

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion, et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses que cela soit par voie ferrée ou routière ou canalisation.

### Manifestation du risque sur la commune de Rivière-Saas-et-Gourby.

Les accidents de Transport de Matières Dangereuses (TMD) peuvent se produire n'importe où dans le département, ne serait-ce que pour une livraison de fioul domestique par exemple. De ce fait, les axes routiers du département sont tous concernés par le risque « TMD ».

Sur la commune la D 824, D 423, D 13, D 70, D 113 et l'ensemble des chemins communaux ne sont pas à l'abri d'un accident impliquant un véhicule transportant des produits toxiques ou polluants, donc dangereux pour notre environnement.

Pour la D 824, le transport de matières dangereuses est très important ainsi que la circulation de véhicule de tourisme et de transport en commun.

La zone longeant la D 824 est concernée dans son ensemble. Les quartiers en périphérie de l'axe routier sont particulièrement intéressés.

Une zone de sécurité de **100 mètres** est imposée de part et d'autre de la canalisation sur toute sa longueur (zone rouge sur la carte page 12).

La zone longeant la ligne de chemin de fer est concernée dans son ensemble, un périmètre de sécurité de part et d'autre des voies sera mis en place en fonction du risque par les services compétents .

## L'alerte et l'organisation des secours

**En cas d'alerte celle-ci sera donnée par les référents de quartier (Page 25).**

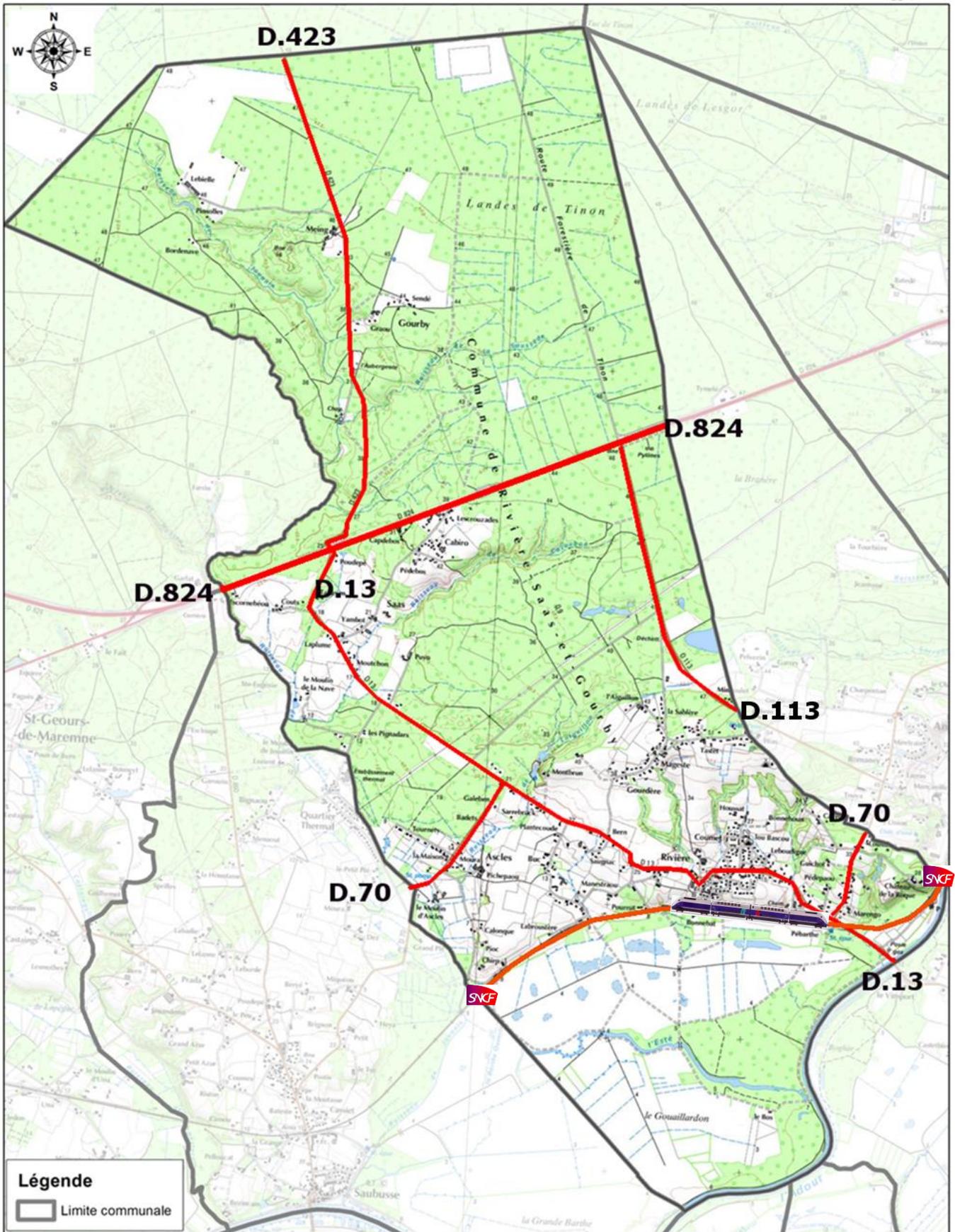
En cas d'urgence (évacuation et sécurisation d'un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



# CARTOGRAPHIE DES AXES ROUTIERS



commune de RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY



## Légende

□ Limite communale

1:24 000 0 1 2 Km

sources : SCAN25 IGN Paris - DDTM 40 - ERDF - CG 40 - copyright ADA CL / sce IGECOM 40 - 2012

# CARTOGRAPHIE DES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ

## TIGF

### PLAN DE ZONAGE DES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

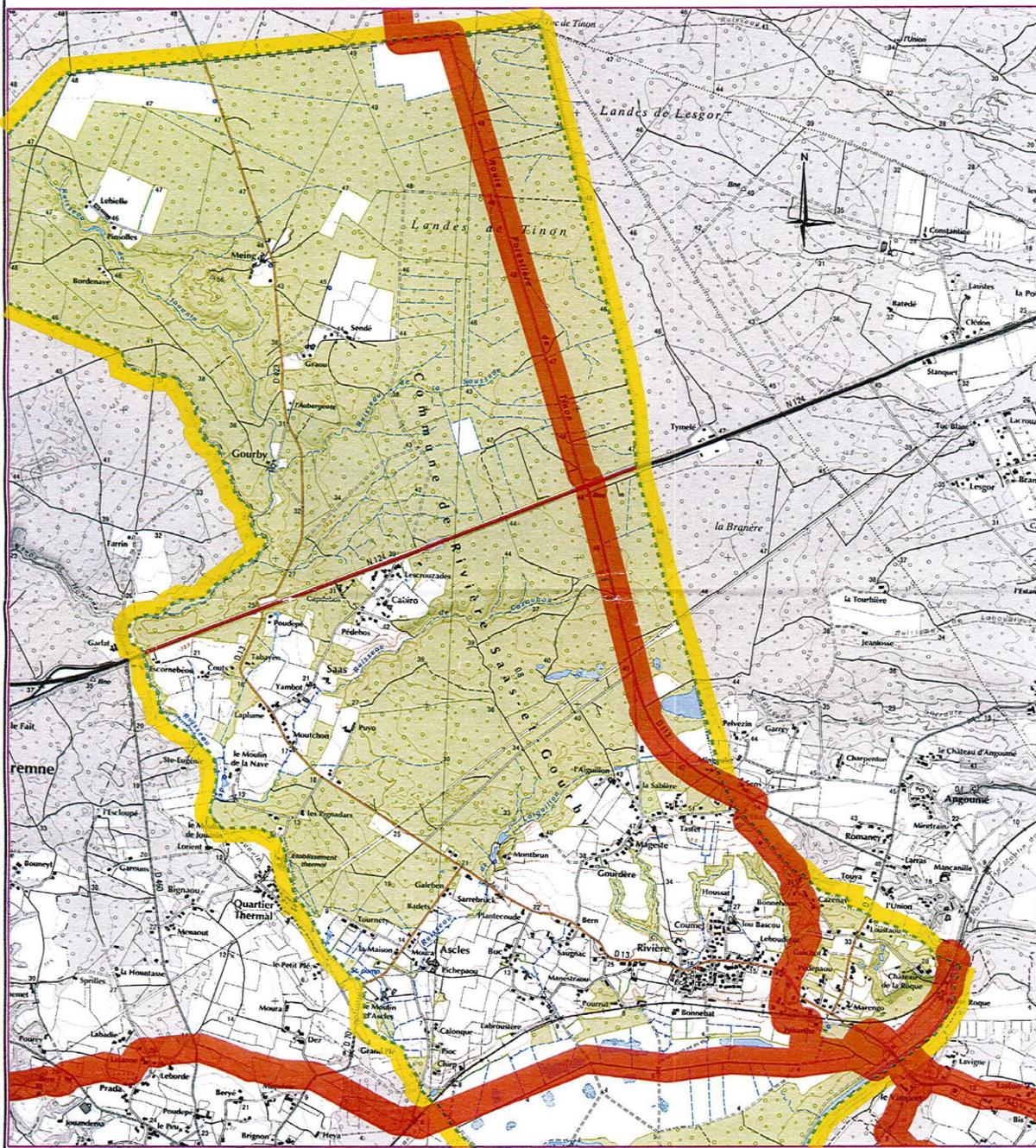
Echelle : 1/25000

Commune :

**RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY**

Code INSEE : **40244**

Edition : 02/2010



SCAN25 © IGN PARIS 2007- N° 2007/CUBX/0430

TOUTE INTERVENTION DANS LA ZONE

DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

A :

**SECTEUR DE LUSSAGNET**  
**Lieu-dit "BIASSE"**  
**Route de Mont-de-Marsion - RD 6**  
**32460 LE HOUGA**

Tél : 05.62.08.66.48 Fax : 05.58.71.60.71

( DECRET 91-1147 DU 14.10.99; ARRETE DU 16.11.1994 )

COURRIER ARRIVÉ LE

28 JUN 2010

EN CAS D'URGENCE 24 H / 24 H

Numero Vert 0800 028 800

Nota : Ce plan ne concerne pas les réseaux de gaz naturel d'autres gestionnaires ( TOTAL, GDF , RMG , ... )

## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **PENDANT :**

- S'éloigner rapidement du lieu de l'accident, au moins de 300m.
- Ne pas fumer.
- En cas de risque toxique, procéder au confinement, c'est-à-dire se réfugier dans un local clos.
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des gaz, fumée ou vapeur toxiques.
- N'évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes.

### ⇒ **APRÈS LA LEVÉE DE L'ALERTE :**

- Ne pas consommer l'eau du robinet ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.
- Ne pas consommer des légumes du jardin sans autorisation car ils peuvent stocker des particules toxiques.
- Libérer les baies et bouches d'aération.

## **ATTENTION :**

**Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte :**

**18 pompiers  
17 police ou gendarmerie  
15 SAMU**

**En précisant si possible :**

**Le lieu exact  
La nature du sinistre  
Le nombre de victimes  
Les codes du produit (plaque orange)**

**NE PAS RACCROCHER AVANT QUE L'INTERLOCUTEUR  
VOUS L'AUTORISE**

# Les Étiquettes de Danger

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettent d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30cm.



Dangers divers



Comburant



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



Inflammation spontanée



Risque d'explosion



Gaz comprimé



Matière ou Gaz corrosif



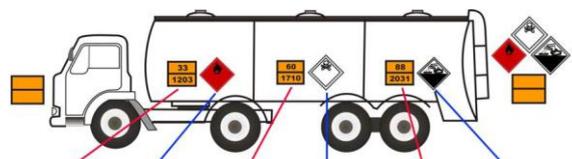
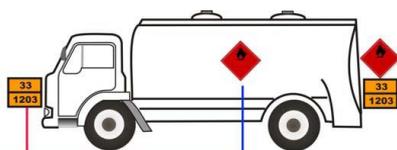
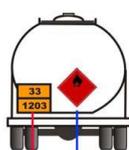
Matière infectée



Matière ou Gaz toxique



Matière Radio active



Code danger → 33  
Code matière → 1203

Plaque "Code danger"

Plaque "Symbole danger"

33  
1203

60  
1710

88  
2031

## ATTENTION DES PICTOGRAMMES DE DANGER ONT CHANGÉ

En effet ce nouveau système, mettant en œuvre les recommandations internationales du Système Général Harmonisé, a progressivement remplacé le système européen préexistant. Il s'applique désormais de façon obligatoire depuis décembre 2010.

# PRODUITS CHIMIQUES

## Les 9 nouveaux pictogrammes de danger

**Dangers physiques**

- J'EXPLOSE**
  - Je peux exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...
- JE FLAMBE**
  - Je peux m'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau si je dégage des gaz inflammables.
- JE FAIS FLAMBER**
  - Je peux provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.
- JE SUIS SOUS PRESSION**
  - Je peux exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous).
  - Je peux causer des brûlures ou blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés).
- JE RONGE**
  - Je peux attaquer ou détruire les métaux.
  - Je ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.
- JE TUE**
  - J'empoisonne rapidement, même à faible dose.
- J'ALTÈRE LA SANTÉ**
  - J'empoisonne à forte dose.
  - J'irrite la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires.
  - Je peux provoquer des allergies cutanées (eczéma par exemple).
  - Je peux provoquer somnolence ou vertiges.
- JE NUIS GRAVEMENT À LA SANTÉ**
  - Je peux provoquer le cancer.
  - Je peux modifier l'ADN.
  - Je peux nuire à la fertilité ou au fœtus.
  - Je peux altérer le fonctionnement de certains organes.
  - Je peux être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les voies respiratoires.
  - Je peux provoquer des allergies respiratoires (asthme par exemple).
- Dangers pour la santé**
- Dangers pour l'environnement**
- JE POLLUE**
  - Je provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).



# LE RISQUE INONDATION



## Présentation du risque

L'inondation est une montée des eaux due à une augmentation de débit des cours d'eau lors de pluies importantes.

### Manifestation du risque sur la commune de Rivière-Saas-et-Gourby

L'entretien régulier des cours d'eau limite l'impact des crues, néanmoins notre commune est soumise à un risque d'inondation de plaine et de crue périurbaine : les cours d'eau concernés sont l'Adour.

**Pour les habitants du sud de la commune, l'alerte crue est donnée par les référents de quartier (Page 25).**

### L'Adour :

Longueur du cours d'eau traversant la commune: **3.4 kilomètres.**

Débit : 87 mètres cube/seconde

Source : Pic du Midi de Bigorre.

Zones concernées par d'éventuelles inondations: zones « Sud – Sud-Ouest et Sud - Est.

### L'alerte et l'organisation des secours

Le Service d'Annonce des Crues (service préfectoral au 05.58.06.72.82) est chargé de la surveillance des cours d'eau 24H/24.

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



**Rentrer dans le bâtiment le plus proche.**



**Couper l'électricité et le gaz.**



**Monter dans les étages**

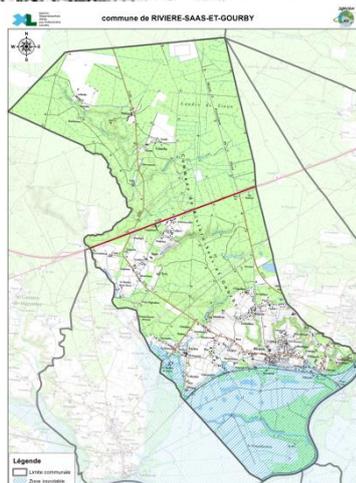
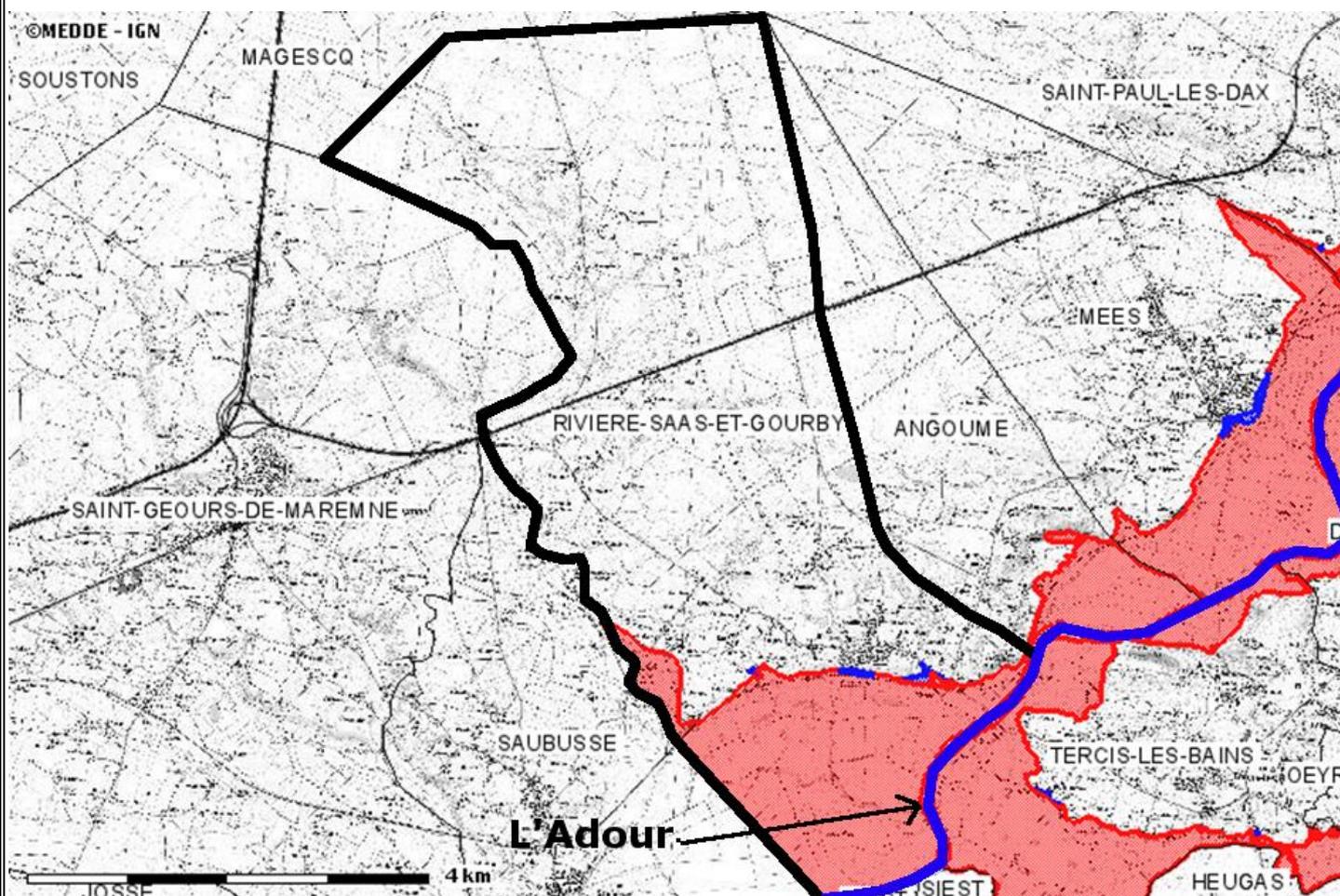
## P.P.R.I. approuvé en date du 15 Juin 2005

La commune est exposée à des inondations de plaine tout le long du cours de l'Adour.

La superficie du bassin versant de l'Adour passe de 7 845 km<sup>2</sup> à Dax à 9 000 km<sup>2</sup> environ avant la confluence des Gaves réunis.

Dans la commune, l'Adour traverse une large plaine alluviale (0,1 à 3,5 km de large) dont une bonne part est inondable.

Situé dans le bassin versant de l'Adour, le territoire de la commune est traversé par, outre le fleuve lui-même, des affluents de celui-ci, les ruisseaux de la Saussède (ainsi que par le tributaire de celui-ci, la Barthe Ouverte), de Jouanin, de Larguillon, de l'Esté et de Cazaubon, qui confluent sur la commune.



## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **AVANT :**

- Mettre à l'abri les objets et documents de valeur (papiers personnels).
- Fermer les portes, fenêtres, aérations.
- Prévoir une éventuelle évacuation.

### ⇒ **PENDANT :**

- Couper l'électricité et le gaz.
- Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités.
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.
- Ne consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé qu'après autorisation des services compétents.

### ⇒ **APRÈS :**

- Aérer les pièces, désinfecter à l'eau de Javel.
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.

**« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés jusqu'au passage de l'expert. A défaut, prenez un maximum de photos »**

## **ATTENTION :**

Un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30cm d'eau suffisent à soulever et emporter une voiture.

Le fait de ne pas vous déplacer pendant une inondation (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité.



**Libérer les lignes pour les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.**



# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

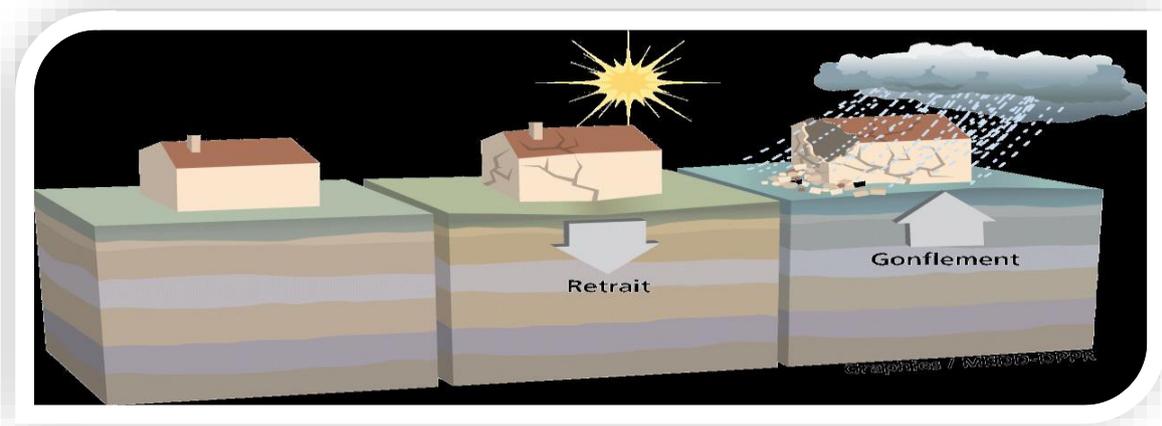


## Présentation du risque

Un mouvement ou glissement de terrain, est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le glissement est dû à des processus lents d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

### Manifestation du risque sur la commune de Rivière-Saas-et-Gourby.

**Le retrait-gonflement des argiles :** Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche)



## Information préventive

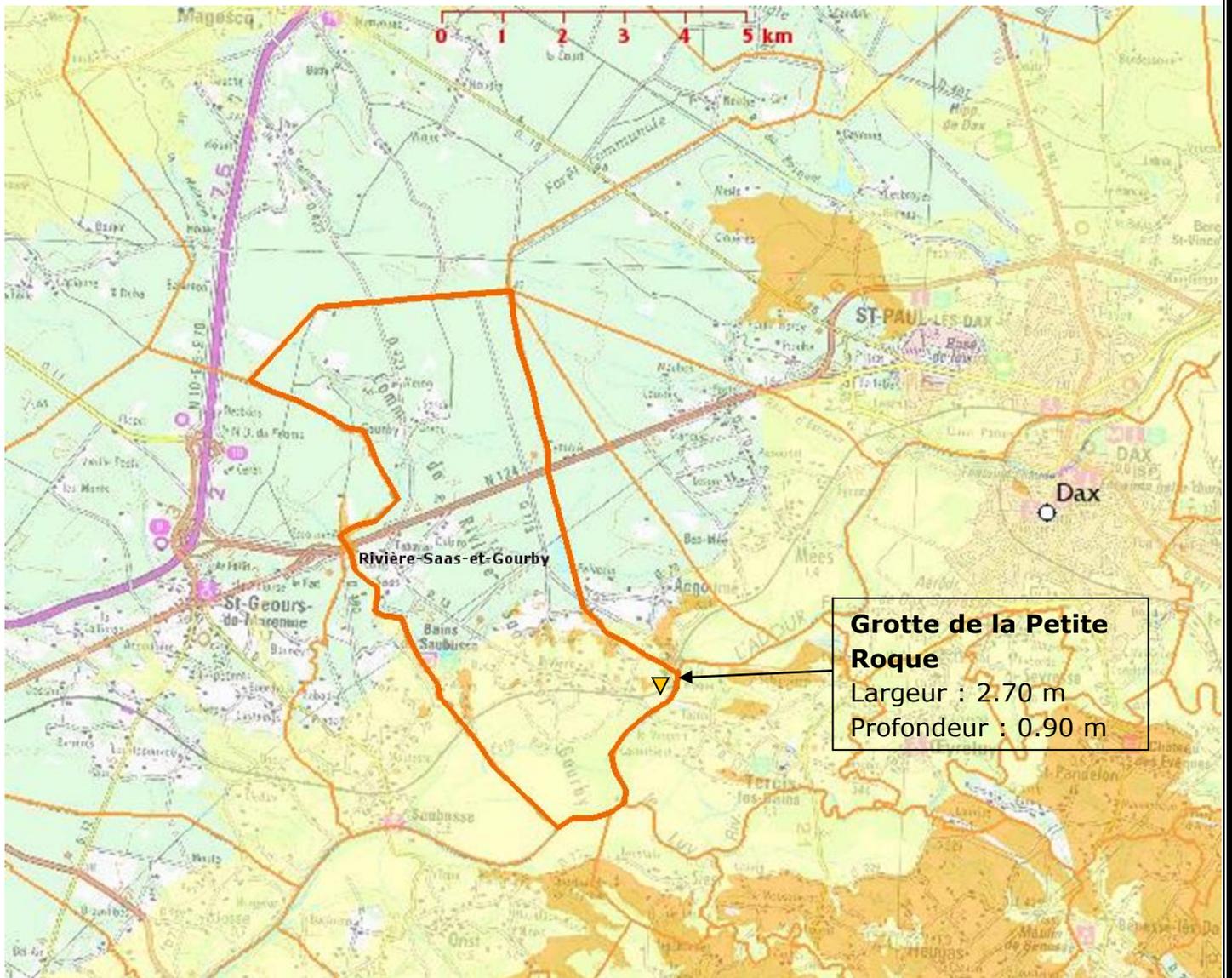
Même si les mouvements de terrain ne sont pas des risques majeurs du département, les mesures suivantes ont été prises :

- Etudes géologiques dans les zones à risque.
- Surveillance des mouvements déclarés.
- Information préventive de la population.

## L'alerte et l'organisation des secours

En fonction de la situation, le Maire déclenche le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

## Carte d'aléa retrait-gonflement des argiles



## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **AVANT :**

- S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

### ⇒ **PENDANT :**

- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

### ⇒ **APRÈS :**

- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à disposition des secours.



**Gagner les hauteurs les plus proches.**



**Si vous ne pouvez évacuer un bâtiment.**

**Mettez vous sous une table et attendez la fin de l'alerte.**

## **ATTENTION :**

**NE VOUS APPROCHEZ PAS DES BÂTIMENTS INSTABLES OU ENDOMMAGÉS**



**Libérer les lignes pour  
les services de secours.**

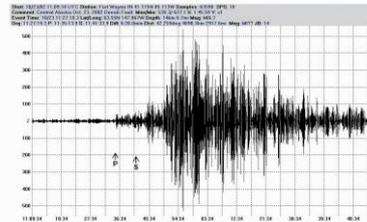


**Ne pas aller chercher les  
enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera  
assurée par le personnel  
compétent.**



# LE RISQUE SISMIQUE



## Présentation du risque

Le risque sismique est présent **partout à la surface du globe**, son intensité variant d'une région à une autre. Le département n'échappe pas à la règle, puisque l'activité peut être très faible ou faible dans certaines communes, et modéré en se rapprochant des Pyrénées.

### Manifestation du risque sur la commune de Rivière-Saas-et-Gourby.

Le **risque sismique** est faible sur la commune.

Il se caractérise essentiellement par :

**La magnitude** qui traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie par 30.

**L'intensité** qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.

À la surface du sol, le point situé à la verticale du foyer est appelé **épicentre**.

### Information préventive

L'échelle de Richter, établie par Charles Richter, mesure la magnitude des séismes qui est évaluée à partir de l'amplitude des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe. Elle sert de référence sur le plan scientifique mais au plan pratique, une seconde échelle dite « d'intensité » est plus utilisée.

### L'alerte et l'organisation des secours

**En cas de réplique prévisible de la secousse, une alerte sera donnée à la population par les référents de quartier (Page 25).**

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **AVANT :**

- S'informer des risques encourus et des consignes suivantes.

### ⇒ **PENDANT :**

- Si l'on est à l'intérieur, se mettre à l'abri près d'un mur, d'un pilier porteur, sous des meubles, s'éloigner des fenêtres.
- Si l'on est à l'extérieur, s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et des cours d'eau si en amont est construit un barrage ou une retenue.
- Si l'on est en voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

### ⇒ **APRÈS :**

- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible les autorités.
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses.



Évacuer le plus vite possible.



Si vous ne pouvez évacuer un bâtiment.

Mettez vous sous une table et attendez la fin de l'alerte.

### **ATTENTION :**

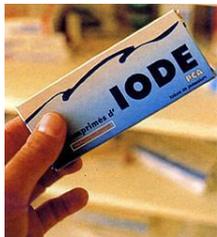


Libérer les lignes pour  
les services de secours.



Ne pas aller chercher les  
enfants à l'école.

Leur prise en charge sera  
assurée par le personnel  
compétent.



# LE PLAN IODE



Afin de prévenir les risques pour la santé qu'engendrerait un accident dans une centrale nucléaire, les pouvoirs publics ont décidé de constituer des stocks de comprimés d'iode dans chaque département.

Le département des Landes est soumis en priorité à la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn et Garonne (proximité et vent dominant dans le sens Toulouse/Bordeaux).

Les rejets radioactifs liés à un accident sur une centrale contiennent majoritairement de l'iode radioactif qui se fixe principalement sur la thyroïde. Seule l'absorption d'un comprimé d'iode stable permet, en saturant par anticipation la thyroïde, d'éviter la fixation de l'iode radioactif et ainsi de limiter considérablement les risques de cancer.

## **Alerte et information**

**En cas d'alerte, nous vous demandons de vous rendre dans un délai défini par la Préfecture, à la salle des fêtes où un traitement préventif vous sera distribué.**

**Il est demandé qu'une seule personne par famille vienne chercher ces comprimés, avec une pièce d'identité et le livret de famille.**

**Une fois le traitement récupéré, il vous est demandé de prendre les comprimés préventifs (SUR ORDRE DU PRÉFET) et d'écouter France Bleu Gascogne (100.5 FM), France Info (105.5 FM) et/ou de regarder France 3 Aquitaine. Ainsi vous serez régulièrement tenu informé et d'autres consignes pourront éventuellement vous être données.**

### **CONDUITE À TENIR :**

#### **⇒ AVANT :**

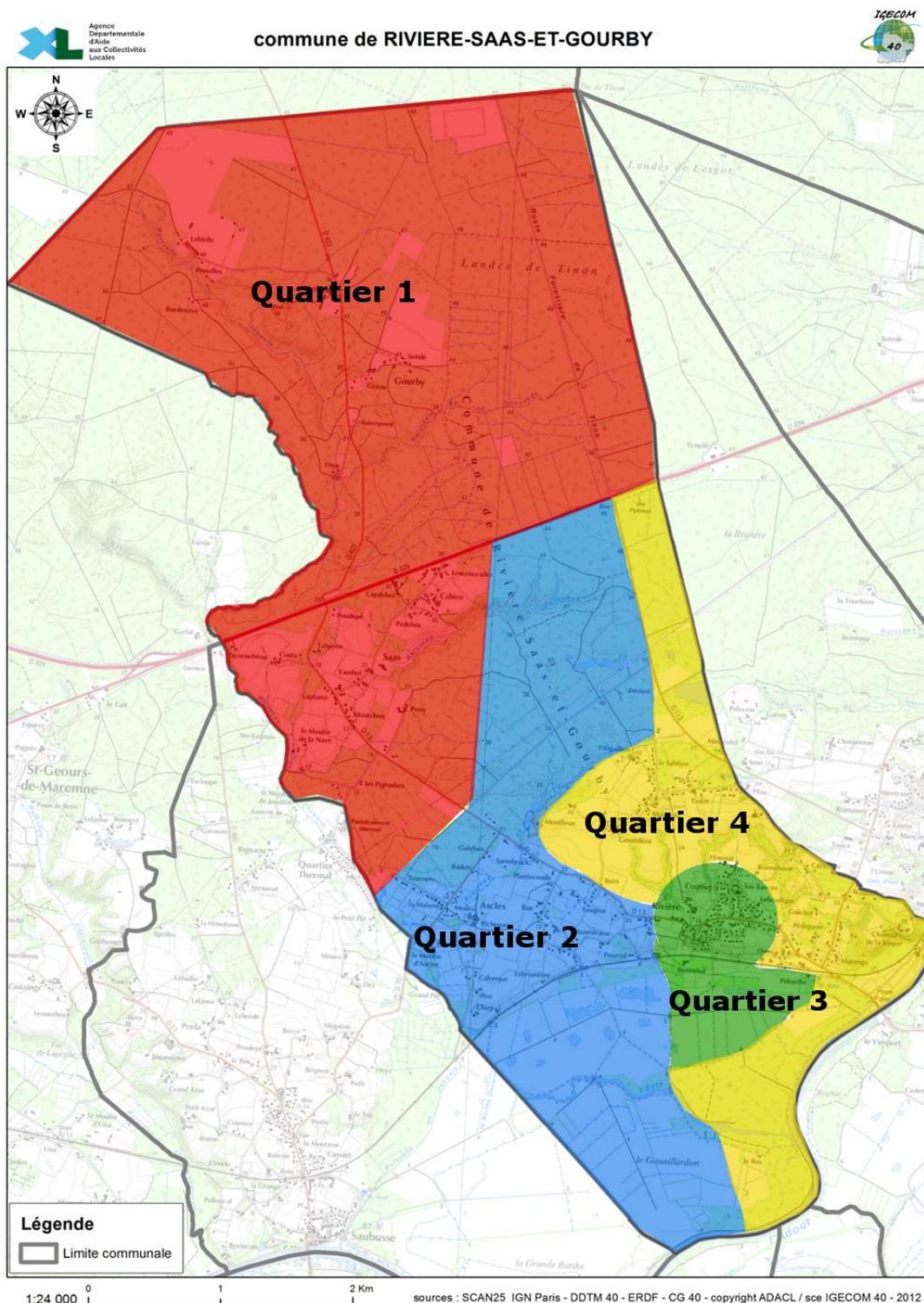
- **Faire une réserve d'eau potable, de préférence embouteillée.**

#### **⇒ PENDANT :**

- **Se confiner dans un local clos (Fermer les portes, fenêtres, aérations)**
- **Ne pas consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé.**
- **Appliquer les consignes des autorités.**

La commune a mis en place un système de diffusion d'alerte (ou d'information à la population).  
 Ce système se base sur le principe des référents de zone.  
 Dans ce découpage de la commune vous pourrez identifier votre référent.

## RÉFÉRENTS PAR ZONE DE LA COMMUNE



Quartiers	Référents	Quartiers	Référents
<b>1</b>	Marie-Christine <b>LIGONNIERE</b> Daniel <b>THAMBO</b>	<b>3</b>	Jérôme <b>LAVIELLE</b> Rose-Mary <b>LABIOLE</b>
<b>2</b>	Thierry <b>ARTIGUEVIELLE</b> Reynald <b>LECLERCQ</b>	<b>4</b>	Joël <b>BONHOMME</b> Sylvie <b>LAFITTE</b>

# ***EN CAS D'URGENCE***

<b>Pompiers .....</b>	<b>18</b>
<b>Gendarmerie/Police .....</b>	<b>17</b>
<b>SAMU .....</b>	<b>15</b>
<b>Météo France .....</b>	<b>08.99.71.02.40</b>
<b>N° D'urgence Européen.....</b>	<b>112</b>

# ***OÙ S'INFORMER***

<b>À la mairie .....</b>	<b>05.58.97.57.48</b>
<b>À la préfecture .....</b>	<b>05.58.06.58.06</b>
<b>Au Service Départemental d'Incendie et de Secours .....</b>	<b>05.58.51.56.56</b>

**Et en écoutant : FRANCE BLEU GASCOGNE      100.5FM**



**CONSERVER PRÉCIEUSEMENT CE DOCUMENT**

